



PROJET DE SERVICE

LARO

Projet de service LARO

Sommaire

1	Références institutionnelles.....	3
1.1	Historique :.....	3
2	Les besoins	4
2.1	Les séjours de rupture	4
2.2	Les séjours d'accueil de vacances	6
2.3	Les séjours de modulation de l'hébergement.....	6
3	Présentation des Lieux Accueil Relais Occasionnels :	7
3.1	LARO de type familial :	7
3.1.1	Missions :.....	7
3.1.2	Le recrutement.....	7
3.1.3	Accompagnement des séjours en LARO.....	9
3.1.4	Accompagnement des familles LARO.....	9
3.1.5	Le défraiement	10
3.2	LARO de type extérieur	10
3.2.1	Missions.....	10
3.2.2	Accompagnement des séjours.	10
3.2.3	Partenariat.....	11
4	L'organisation des séjours.....	11
4.1	Les acteurs.....	11
4.2	Préparation des séjours.....	11
4.3	Le déroulement et la fin du séjour	12
5	L'organisation du service Accueil-Relais.....	13
5.1	Les professionnels	13
5.2	L'éthique du service	14
5.3	Les espaces de parole et de réflexion	15
5.3.1	En direction des accueillants	15
5.3.2	En direction des professionnels du DESPA.....	16
6	Perspectives.....	16

1 Références institutionnelles

Le projet de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence 49 soutient des missions de protection des enfants, adolescents et jeunes adultes, de prévention, d'interventions psychosociales, scolaires, médico-sociales et thérapeutiques. Ces missions prennent corps dans les établissements et services qu'elle fédère par la mise en œuvre de sept objectifs généraux :

- **Protéger** et **soigner** la personne accompagnée, la **guider** vers plus d'autonomie. **Soutenir** la famille, **assurer** une fonction médiatrice, **garantir** la stabilité des dispositifs et **stimuler** les capacités d'innovation.

Le DESpA (Dispositif d'Education **S**pécialisée et d'**A**pprentissages) de l'ASEA correspond à la structure juridique d'une maison d'enfants à caractère social. Il participe à la protection de l'enfance par sa compétence Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et Justice. De plus, il assure des missions d'accueil de jour au titre de la loi du 5 mars 2007. Il adapte ses missions au cadre du Schéma Départemental Enfance Famille conjoint Etat/ Département du Maine et Loire.

Le DESpA est un **dispositif à géométrie variable** qui s'adapte sans cesse aux besoins généraux et aux évolutions des publics accueillis ainsi qu'à l'accompagnement personnalisé de chacun des mineurs qui lui sont confiés.

1.1 Historique :

Présenté au CROSS en 19 99, les lieux accueil relais sont considérés comme une alternative d'accueil prise en compte par les financeurs. Ils sont inscrits dans le règlement de l'ASE comme mode d'accompagnement institutionnel possible. Les accueillants ne sont pas des employés du DESpA mais des bénévoles défrayés pour la circonstance.

Jusqu'en 2003 ce service portait le nom de « service famille. Il était animé à l'origine par un éducateur spécialisé et se composait de cinq lieux d'accueillants possibles.

Les lieux d'accueil étaient alors principalement utilisés comme lieux de « mise au vert » pour des jeunes en crise dans des collectifs de 10 jeunes et plus.

Le réseau s'est étoffé peu à peu et de plus en plus fréquemment, des séjours se sont prolongés faute d'autres solutions de prises en charge. Afin d'éviter un glissement probable sur des missions jusqu'alors dévolues aux assistants familiaux, le service Lieux Accueil Relais Occasionnels est créé, pour bien marquer le caractère ponctuel de l'accueil en 2005.

Depuis quinze ans les LARO complètent activement le panel de solutions permettant d'éviter des ruptures de parcours.

Depuis 2007, le service s'est organisé en élargissant le réseau d'accueils possibles pour offrir de véritables alternatives utiles aux parcours des jeunes. Un soin particulier est apporté au suivi et au soutien des situations des accueillants. Une dimension humaine forte caractérise la dynamique de ce service, ce qui sécurise les accueillants et permet de faire progresser les jeunes les plus en marge des dispositifs Institutionnalisés traditionnels.

2 Les besoins

2.1 Les séjours de rupture

L'enjeu de ces séjours est de remobiliser le jeune, sa famille, le DESpA et les prescripteurs autour du projet du jeune lorsque ce dernier est inscrit dans une dynamique de passages à l'acte ou dans une dynamique de violence subie :

- Répétition d'actes violents à l'encontre de ses pairs et/ou du personnel ;
- Fugues à répétition ;
- Délits à répétition dans et/ou hors du DESPA ;
- Conduites répétées de mise en danger ;
- Comportements traduisant une grande difficulté à vivre en collectivité ;
- Agressions fréquentes subies dans l'établissement ;
- Agression physique particulièrement grave nécessitant la séparation immédiate du ou des auteurs et de la victime.

Ce type de séjour, doit être ponctuel et limité dans le temps. Il est envisagé lorsqu'il nous est particulièrement difficile de répondre à la problématique d'un jeune dans le contexte institutionnel habituel.

Le séjour de rupture est considéré comme un moment d'apaisement nécessaire dans le parcours du jeune. Il n'est pas une fin en soi mais un moyen de travailler autrement la poursuite de la prise en charge.

Il s'agit d'évaluer ce qu'il faut venir rompre pour tenter de sortir le jeune de ses fonctionnements dont il ne mesure pas toujours la dangerosité pour lui et/ou son entourage.

L'objectif du séjour est de permettre au jeune de faire rupture avec le contexte de ses difficultés et les conflits qu'il traverse. Il s'agit de dramatiser positivement son actualité par sa mise à l'écart totale ou partielle des hébergements du DESpA, d'un environnement, de fréquentations, de relations. L'organisation d'un séjour de rupture signifie également au jeune que ses agissements touchent les limites des possibilités de sa prise en charge. Le choix du séjour de rupture peut donc découler d'une décision émanant de la commission disciplinaire du DESpA.

A partir d'un lieu neutre où il sera accueilli par des personnes étrangères au contexte de crise qu'il traverse, le jeune peut :

- S'apaiser ;
- Porter un regard différent sur les événements qui font son présent ;
- Réfléchir et élaborer sur son comportement ;
- Changer de rythme et d'habitudes ;
- Participer à la réflexion qui redéfinira les modalités de son retour, les engagements et les implications réciproques.

Les accueillants portent une attention particulière au contexte de crise dans lequel ils interviennent Les séjours de rupture ont le plus souvent lieu hors du Maine-et-Loire dans des familles ou associations partenaires.

2.2 Les séjours d'accueil de vacances

Limités dans la durée, ces séjours s'adressent aux jeunes qui ne peuvent pas rentrer fréquemment dans leur famille naturelle, et à ceux qui n'ont pas de famille sur le territoire français. Ils peuvent également s'adresser aux jeunes qui rencontrent des difficultés ponctuelles avec leur famille et qui ne peuvent pas y séjourner momentanément. Le choix de tels séjours s'opère après une réflexion institutionnelle et un travail avec la famille.

Durant ce type de séjour, les accueillants montrent une disponibilité relationnelle prenant appui sur leur structure familiale. Comparativement au séjour de rupture, cette disponibilité s'articulera autour d'activités de loisirs.

2.3 Les séjours de modulation de l'hébergement

Ces séjours sont envisagés pour les jeunes qui supportent difficilement la vie en collectivité. Il est alors parfois nécessaire de faire appel à des tiers qui s'inscrivent dans la continuité des prises en charge, à partir d'un contexte différent de celui de l'établissement.

Ils s'organisent sous la forme d'une alternance entre l'hébergement au sein du DESpA et le lieu accueil relais, durant la semaine ou les week-ends. Ce sont des « bouffées d'oxygène » qui permettent d'éviter un certain sentiment d'enfermement. Durant ces séjours, les accueillants participent à l'élargissement du champ relationnel du jeune en lui faisant partager leur vie de famille. Ils s'engagent dans un travail de réflexion sur les impacts d'un accueil plus régulier sur leur vie familiale, le devenir de la relation affective qui pourrait se tisser durant ces accueils.

Quel que soit le type de séjour, les accueillants affichent une disponibilité relationnelle que le jeune pourra solliciter à son rythme. Ils gardent une neutralité vis-à-vis de son parcours et de son vécu familial et institutionnel. Ils acceptent de se conformer à l'article L.221-6 du chapitre I et du titre II du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif au secret professionnel auquel sont tenues toutes personnes participant aux missions de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils informent le DESpA d'éventuelles révélations au sujet de maltraitances ou de sévices sexuels dont le jeune aurait été l'auteur ou la victime, conformément aux articles L.221-6 du chapitre I et L.226-4 du chapitre VI relatif à la protection des mineurs maltraités du titre II du Code de l'Action Sociale et des Familles.

3 Présentation des Lieux Accueil Relais Occasionnels :

3.1 LARO de type familial :

Les Lieux Accueil Relais Occasionnels se constituent d'une part de familles ou de personnes seules directement recrutées par le DESpA en Maine et Loire, motivées par cette forme d'aide auprès de jeunes en difficulté, elles ne sont pas salariées mais bénévoles, d'autre part, d'organisations d'accueil de type gîte d'enfants ou lieux de vie habilités Jeunesse et Sport, avec lesquelles est établi un partenariat fort. Elles sont situées en Vendée, en Dordogne, en Loire Atlantique et en Gironde.

3.1.1 Missions :

Les lieux Accueil Relais Occasionnels de type familial permettent à des jeunes confiés au DESPA de séjourner ponctuellement sur des temps limités dans un cadre individuel. Ils sont sollicités lorsqu'une mise à distance du groupe est nécessaire pour :

- Proposer un lieu d'apaisement hors du collectif lorsque le jeune traverse des périodes de crise personnelle,
- Moduler une prise en charge en internat difficilement supportée, pallier l'impossibilité des retours en famille pendant les week-ends et les vacances.

Le recours au LARO permet :

- D'insuffler une nouvelle dynamique au placement ;
- De tenter d'éviter de prévisibles fins de mesure ;
- D'accompagner certaines fins de parcours.

3.1.2 Le recrutement

La procédure de recrutement a pour objet de réfléchir avec les personnes à un projet d'accueil qui pourrait être utile à certains jeunes pris en charge par le DESpA, compatible avec la structure familiale et son mode de vie, en tenant compte de leurs disponibilités.

La procédure de recrutement comprend généralement un ou plusieurs contacts téléphoniques suivis de deux entretiens à domicile et d'une visite de l'établissement.

Lors des contacts téléphoniques, l'éducateur ou le chef de service présente brièvement le DESpA, le service accueil-relais, précise le statut des accueillants ainsi que les conditions de leur défraiement et la procédure de recrutement. Puis les postulants décident des suites à donner à la procédure.

Au premier entretien sont présents le chef de service, l'éducatrice et le ou la psychologue ainsi que l'ensemble des personnes vivant au domicile. Cet entretien a pour objectifs :

- De présenter en détails l'établissement et de remettre à la famille la plaquette du DESpA ;
- De décrire la population accueillie ;
- De permettre à la famille d'évoquer son projet d'accueil ;
- D'expliquer les aspects administratifs et financiers.

A la suite de cet entretien, la famille ou l'équipe du service accueil-relais peuvent décider d'interrompre la procédure s'il s'avère que le projet de la famille est incompatible avec le projet du DESPA et/ou la population accueillie. Sinon une seconde rencontre est programmée dans un délai d'une à deux semaines.

Ce deuxième entretien a pour but de mieux connaître la famille. Il est mené par l'éducatrice et le ou la psychologue. Il a pour objectifs :

- De faire le point sur l'évolution éventuelle du projet d'accueil suite à la première rencontre ;
- D'approfondir l'histoire de chacun, ce qui lui a permis de se construire et qui éventuellement, motive son projet ;
- De déterminer avec la famille quel type de séjour elle peut proposer.

S'il apparaît qu'une collaboration entre le DESpA et la famille est possible et peut être fructueuse, un dernier entretien est organisé au DESpA en présence du directeur. Il s'agit d'officialiser le recrutement, de collecter les certificats médicaux, les extraits de casier judiciaire et de procéder à la visite de l'établissement.

3.1.3 Accompagnement des séjours en LARO

Un jeune accueilli provisoirement sur un LARO demeure sous la responsabilité pleine et entière du DESpA.

Le DESpA garantit aux familles un soutien fort, une permanence téléphonique 24h sur 24, par le biais des cadres d'astreintes, sécurise le dispositif. En cas d'événement particulier, toute intervention est possible, l'intervenant ne sera alors pas obligatoirement un des référents du jeune ou le service accueil-relais mais un cadre du DESpA. Des contacts réguliers sont entretenus avec les familles soit par téléphone soit par des visites à domicile. Ces rencontres peuvent être proposées pour permettre à la famille de mieux comprendre le comportement du jeune, d'adopter les attitudes les plus appropriées et de réfléchir à l'implication personnelle des accueillants. En cas de difficulté particulière, comportement violent du jeune vis-à-vis d'un membre de la famille, transgression grave, un entretien de « débriefing » associant le ou la psychologue est proposé pour garantir le soutien de l'institution et permettre aux membres de la famille d'exprimer leurs ressentis et de prendre de la distance par rapport aux faits. A la fin de chaque séjour, un temps d'échange est organisé avec les accueillants pour évaluer le déroulement de la période d'accueil et mesurer l'impact sur la dynamique et les relations familiales. Chaque membre de la famille peut ainsi s'exprimer sur la façon dont il a vécu le séjour. Cette évaluation permet de réinterroger l'engagement initial à s'impliquer dans l'accueil de tel ou tel type de séjour et l'envie de poursuivre une collaboration avec le DESpA.

3.1.4 Accompagnement des familles LARO

Deux fois par an, l'ensemble des accueillants est invité à une réunion au DESpA, suivie d'un déjeuner. Ces réunions, animées par la chef du service accueil-relais avec la participation de l'éducatrice et de la psychologue du service, ont pour objectifs :

- De permettre aux accueillants de se connaître ;
- D'échanger sur les accueils, leurs déroulements, les difficultés rencontrées, les réponses élaborées par les uns et les autres ;
- D'initier une réflexion sur un thème correspondant à une préoccupation commune à la majorité des accueillants.

Le temps du déjeuner est un temps convivial partagé avec les accueillants par les professionnels du service Accueil-Relais et les cadres du DESpA, qui souvent sont amenés à assurer du lien durant leurs astreintes de nuits et de week-ends.

3.1.5 Le défraiement

Pour chaque séjour un contrat est établi entre la famille LARO et le DESpA. Le défraiement couvre le nombre de jours passés en LARO à raison de 40 euros la nuit pour les personnes ayant un agrément du Conseil Général. Pour les autres, elles sont défrayées à raison de 30 euros. Ce défraiement comprend l'ensemble des dépenses afférentes à l'accueil (repas, charges de fonctionnement diverses).

3.2 LARO de type extérieur

Ces lieux sont des gîtes d'enfants autonomes ou regroupés en association, un établissement spécialisé dans les séjours de rupture et de vacances ou un lieu de vie gérée par un couple d'éducateurs spécialisés.

3.2.1 Missions

Ces lieux d'accueil permettent de mettre en place des séjours de rupture ou de vacances, en particulier pour des jeunes pour lesquels l'éloignement géographique est indiqué. Certains gîtes d'enfants situés en Vendée peuvent aussi être sollicités pour des séjours de modulation de week-end.

3.2.2 Accompagnement des séjours.

L'accompagnement est plus limité du fait de l'éloignement. Des contacts téléphoniques réguliers permettent de prendre des nouvelles du jeune accueilli et d'échanger à propos d'éventuelles difficultés. Si celles-ci sont importantes, le séjour peut être interrompu et le retour du jeune au DESpA est organisé. Des liens sont maintenus entre le jeune et les éducateurs dans des conditions préalablement pensées.

A la fin de chaque séjour, un bilan est réalisé avec le partenaire, lors d'une visite, ou par téléphone quand le lieu d'accueil est éloigné et/ou par courrier pour les séjours longs

3.2.3 Partenariat

Avant la mise en place du séjour, des contacts téléphoniques et rencontres sont organisées avec l'éducatrice du service Accueils-Relais. L'objectif étant d'échanger sur les pratiques éducatives, de visiter les lieux et de vérifier la compatibilité du lieu d'accueil avec le public et le projet du DESpA. C'est aussi l'occasion d'évoquer les modalités du partenariat entre autres le financement, les contrats, les autorisations parentales et de l'Aide Sociale à l'Enfance pour des séjours de rupture longs.

4 L'organisation des séjours

4.1 Les acteurs

Quel que soit le type de séjour, les acteurs en présence sont les professionnels du DESpA impliqués dans la prise en charge du jeune, cadre de l'institution, référents éducatif, pédagogique, psychologique, les prescripteurs, le jeune, sa famille, et les accueillants des Lieux d'Accueil Relais Occasionnels.

4.2 Préparation des séjours

Les accueillants potentiels sont contactés par le service, une présentation du jeune leur est faite. Ils peuvent alors accepter ou refuser l'accueil, ou alors accepter de faire un essai sur une durée déterminée.

Pour **les séjours de rupture**, le prescripteur est informé préalablement des événements, il valide ou non le projet. La disponibilité des accueillants est évaluée par le service. Une présentation du jeune est alors faite afin de vérifier la faisabilité de l'accueil.

La famille du jeune est informée de la décision institutionnelle et son accord est recherché.

Un contrat d'accueil est rédigé.

Un éducateur accompagne le jeune chez les accueillants. Il leur présente en présence du jeune avec le plus de précisions possibles la situation du moment. Il a préalablement préparé le contenu de cette présentation avec son responsable de service. Les modalités du séjour sont communément arrêtées, le contrat d'accueil est alors signé.

Les séjours de vacances ou de modulation de l'hébergement s'adressent à des jeunes dont les familles ne peuvent les recevoir. Pour certains, l'hébergement en collectif à temps plein ne correspond plus ou pas à leurs besoins. L'alternance hébergement collectif/LARO contribue à leur épanouissement.

Une fois le projet de séjour élaboré, un LARO est contacté. Si l'accueil est envisageable, le prescripteur et la famille sont informés.

Si l'ensemble des acteurs est favorable, l'éducateur du service Accueil-Relais et l'éducateur du jeune rencontrent alors les accueillants et leur transmettent les informations nécessaires à l'accueil : les différents aspects de sa personnalité, les comportements qu'il peut développer, certains éléments familiaux particulièrement significatifs.

Le jeune et son éducateur se déplacent sur le lieu d'accueil. Ils peuvent ainsi faire connaissance avec les accueillants et évoquer ensemble le contenu et les modalités du séjour.

4.3 Le déroulement et la fin du séjour

Dans le cas d'un séjour de rupture, les éducateurs et/ou l'éducateur du service Accueil-Relais maintiennent un lien par téléphone avec le jeune. Ces contacts ont pour objectif d'éviter la rupture de la relation, et de rendre dynamique l'éloignement pour que le jeune se mette en mouvement psychiquement et ainsi se responsabiliser et s'interroger sur ses agissements et son projet. Quel que soit le type de séjour, le lien avec la famille naturelle du jeune est assuré par les éducateurs. Ces temps « en dehors » sont mis à profit par le jeune pour lui-même. En fin de séjour, un bilan est fait avec les divers acteurs et le jeune. Si le séjour s'interrompt du fait des agissements transgressifs, cette rencontre sera l'occasion pour l'adolescent de formuler des excuses, afin de lui permettre de quitter les accueillants dans de bonnes conditions.

5 L'organisation du service Accueil-Relais

Le service est force de proposition pour répondre aux besoins du jeune et aux objectifs souhaités en termes d'accueil. Il réalise en concertation avec les professionnels concernés la préparation des séjours et en fait le bilan avec les accueillants. Il centralise et régule toutes les informations nécessaires à l'organisation du réseau d'accueillants.

5.1 Les professionnels

Un éducateur ou Une éducatrice :

- A pour mission de recueillir toutes les demandes de séjours émanant des hébergements du DESpA. En fonction des disponibilités des Lieux d'Accueil ;
- Organise avec tous les acteurs les séjours au travers de contacts téléphoniques, de visites à domicile ;
- Est garant(e) de cette organisation en s'appuyant sur le soutien des chefs de service qui valident les projets individuels ;
- Rencontre les familles, les partenaires et évalue les besoins de chacun ;
- Demeure réceptive à toutes questions ou demandes dans l'intérêt des jeunes et des adultes ;
- Participe à la réunion hebdomadaire du service dont l'objet est de faire l'état des lieux du dispositif d'accueil, de penser l'organisation, de partager ses questionnements auprès du chef de service et du psychologue ;
- Est partie prenante dans la procédure de recrutement des accueillants en collaboration avec le psychologue et le ou la chef de service ;
- Est force de proposition pour l'amélioration de la prestation ;
- Contribue à l'élaboration collective en participant aux réunions de projet de séjour des jeunes ;
- Favorise la communication entre les divers acteurs et se rend disponible pour accompagner des jeunes en LARO.

Un ou Une psychologue :

- A pour mission d'être à l'écoute des professionnels sur des temps de réunions. Demeure disponible pour évaluer des situations complexes ;
- Participe aux réunions avec les familles LARO, favorise l'expression et l'écoute sur des thèmes qui traversent le quotidien des familles accueillantes ;
- Participe au recrutement des familles LARO ;
- Est force de proposition pour l'amélioration de la prestation.

Un ou une chef de service :

- A pour mission de veiller au bon fonctionnement du service ;
- Garantit la sécurité de tous : familles, partenaires, jeunes et professionnels ;
Coordonne les demandes avec les autres chefs de service ;
- Organise les temps de rencontres avec les LARO ;
- Participe au recrutement des familles LARO ;
- Évalue les besoins du service ;
- Gère le budget en lien avec le service comptabilité ;
- Anime les réunions du service ;
- Est force de proposition pour l'amélioration de la prestation.

5.2 L'éthique du service

Le service LARO a développé au fil des années une prestation originale permettant de répondre à certains besoins de désinstitutionalisation. L'appel à des personnes bénévoles permet une grande souplesse, mais nécessite la mise en place d'un soutien permanent.

La collaboration entre le DESPA et les LARO se fonde sur des principes éthiques de respect des personnes, jeunes ou familles, de sécurité et d'authenticité dans les relations mutuelles.

- La préparation à la collaboration ;

Il n'y a pas de recrutement. L'établissement ne « cherche » pas des familles idéales, qui seraient en mesure d'accueillir n'importe quel jeune du DESPA à tout moment, mais répond à des propositions de personnes motivées pour apporter une aide à des jeunes en difficulté. Les entretiens préparatoires ne visent pas à sélectionner, mais à établir une relation avec les personnes de la famille et à réfléchir avec elles à ce qu'elles pourraient proposer qui serait susceptible de rendre service à certains jeunes, sans nuire à leur vie de famille. Il s'agit de faire se rencontrer une proposition d'une famille et un besoin de certains jeunes.

- L'engagement ;

Pour qu'un accueil puisse se réaliser, le DESPA sollicite l'accord de la famille LARO après lui avoir transmis toutes les informations utiles sans omettre aucunes des difficultés. Elle peut refuser, soit parce que les comportements du jeune lui paraissent trop difficiles, soit parce qu'elle n'est pas disponible. Aucune pression n'est faite sur les accueillants pour qu'ils reçoivent un jeune pour lequel l'établissement n'a pas de solution.

- Le soutien ;

A tout moment, de jour comme de nuit, et chaque jour de l'année, la famille est assurée de pouvoir joindre l'établissement, que ce soit pour une aide ou un conseil, ou pour mettre fin à un accueil en cas de difficulté importante. Par ailleurs, le travailleur social et le psychologue du service peuvent se rendre disponibles rapidement pour rencontrer la famille et l'aider à mettre des mots sur les difficultés, les ressentis douloureux et réfléchir avec elle à ce qu'il convient de faire vis-à-vis du jeune concerné.

5.3 Les espaces de parole et de réflexion

5.3.1 En direction des accueillants

Le service LARO fonctionne avec des partenaires extérieurs, et des familles bénévoles, dont l'engagement est différent de celui des professionnels. Les espaces de parole mis en place tiennent compte de ces particularités. A tous les lieux d'accueil sont proposés des entretiens à domicile et/ou téléphoniques, pour préparer et évaluer les séjours. Par ailleurs, les familles bénévoles sont invitées à une réunion deux fois par an au DESPA.

5.3.2 En direction des professionnels du DESPA

Des évaluations sont faites avec le psychologue sur les accueils réalisés. Ces réflexions permettent d'adapter aux mieux les prestations du service.

6 Perspectives

Dans le cadre de l'adéquation des espaces d'accueil du DESpA avec les besoins des usagers accueillis, une extension du réseau de **Lieux accueil relais occasionnels** mérite d'être réalisée.

En lien avec la direction, le service L.A.R.O a su dessiner des contours plus précis à cet outil fortement sollicité (Plaquettes d'accueil et de présentation, conventions de prise en charge, modalités de « recrutement » des accueillants).

Aujourd'hui les lieux accueil relais occasionnels sont **indispensables** au fonctionnement du DESpA.

Certains jeunes ont bénéficié et bénéficient positivement de cet aménagement, sans rupture, de leur parcours.

Nous devons travailler au **sens** de ces aménagements, à leurs places dans le **projet d'accueil**, aux contextes juridiques et humains qui les entourent.

En référence au projet déposé au CROSS en 1999 et aux travaux d'évaluations internes et externes réalisés de 2009 à 2014, il s'est agi de mesurer les évolutions de ce service, de recenser les besoins existants pour construire les bases d'un nouveau projet en phase avec les réalités institutionnelles et contextuelles actuelles (Profils des jeunes, prises en charge partagées, Projet associatif, Schéma départemental unique, carence de familles d'accueil sur le 49 et particulièrement au niveau de l'accueil des adolescents). Ce travail d'étude engage aujourd'hui la proposition d'ouverture d'un service d'accueil élargi qui rendra efficient les paramètres que nous ne maîtrisons plus, en particulier le caractère « occasionnel » des accueils en Lieux Relais du DESpA.